

PRÉSIDENTENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 2401-2016/ARR/DJA

du : 20/10/2016

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFI	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
Intéressés	6

ARRÊTÉ

portant désignation de personnes qualifiées au sein de la commission consultative de la tenue commune

Abrogé par :

- Arrêté n° 3339-2017/ARR/DJA du 15 janvier 2018

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 32-2016/APS du 6 septembre 2016 approuvant la convention relative à la délégation du service public de la tenue commune ;

Vu le rapport n° 1700-2016/ARR,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : (291) A la commission consultative de la tenue commune, sont désignés :

en qualité de représentants des parents d'élèves :

- Mme Cynthia Naran, membre de l'association des parents d'élèves de l'école Frédéric-Louis Dorbritz ;
- Mme Florence Dedieu, membre de l'association des parents d'élèves du groupe scolaire de Yahoué ;

- Mme Valérie Viratelle, membre de l'association des parents d'élèves de l'école Yvonne Lacourt.

en qualité de représentants des directeurs et enseignants :

- M. Christian Brouard, membre du groupe scolaire Alphonse Dillenseger ;
- Mme Carole Djekic, directrice de l'école François Griscelli ;
- Mme Jacqueline Maperi, membre du groupe scolaire de Thio.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.